



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21100170

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

12 AOUT 2021

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT **Greffe** TOURNAI

N° d'entreprise : **0656 915 969**

Nom

(en entier) : **RE Panels**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **7522 Blandain (Tournai), Rue du Bois des Hospices 3**

**Objet de l'acte : OPERATION ASSIMILEE A UNE FUSION PAR ABSORPTION DE "EPCO" -
PROCES-VERBAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE - MODIFICATION DE LA
REGION - MODIFICATION DE LA DENOMINATION**

Ce jour, le vingt-sept juillet deux mille vingt-et-un.

(...)

Devant Tim CARNEWAL, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "RE Panels", ayant son siège à 7522 Blandain (Tournai), Rue du Bois des Hospices 3, ci-après dénommée la "Société" ou la "Société Absorbante".

(...)

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

(...)

2. Décision de fusion, conformément au projet de fusion précité, par laquelle la société anonyme "RE Panels", ayant son siège à 7522 Blandain (Tournai), Rue du Bois des Hospices 3 (la "Société Absorbante"), absorbe la société anonyme "EPCO", ayant son siège à 7522 Blandain (Tournai), Rue du Bois des Hospices 3 (la "Société Absorbée"), dans le cadre d'une opération assimilée à une fusion par absorption

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION: Prise de connaissance du projet de fusion.

(...)

DEUXIEME RESOLUTION: Fusion - Transfert du patrimoine à titre universel.

1. Absorption par opération assimilée à une fusion par absorption de la Société Absorbée et transfert du patrimoine

L'assemblée approuve le projet de fusion précité, et approuve par conséquent l'opération par laquelle la Société Absorbante absorbe par voie d'opération assimilée à une fusion par absorption la Société Absorbée.

Par cette opération, la totalité du patrimoine de la Société Absorbée, sans exception ni réserve, est transférée à titre universel à la Société Absorbante.

2. Date comptable

Toutes les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme effectuées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1er janvier 2021.

3. Date juridique

La présente fusion par absorption entre juridiquement en vigueur à partir de ce jour.

(...)

TROISIEME RESOLUTION: Modification de la dénomination.

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en "EPCO" à partir de ce jour, et déclare avoir connaissance du contenu de l'article 2:3 du Code des sociétés et des associations.

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

"La société revêt la forme d'une société anonyme.

Elle est dénommée EPCO."

QUATRIEME RESOLUTION: Modification de la Région.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/08/2021 - Annexes du Moniteur belge



Suite au transfert de siège de la Société en date du 1 juin 2021 vers 7522 Blandain (Tournai), Rue du Bois des Hospices 3, en Région Wallonie, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

" Le siège est établi en Région Wallonie. "

CINQUIEME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

(...)

SIXIEME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

SEPTIEME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Xavier Remy ; Philippe Baert, Haaïke Wouters et Valerie Pauwels, qui tous, à cet effet, élisent domicile au cabinet d'avocats Clifford Chance LLP, agissant via la succursale de Bruxelles, située à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 65, boîte 2, chacun agissant séparément, ainsi qu'à leurs employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une procuration, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Frederic HELSEN
Notaire